

## **PV de séance du Conseil Municipal du 22 Juin 2022**

Le Conseil Municipal de Valernes, régulièrement convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni le mercredi 22 juin 2022 à 17h30, sous la présidence de M Jean-Christophe PIK, Maire.

Etaient présents : Mesdames Isabelle GRZESINSKI, Claude ROLLAND, Cécile THIRARD-AUTHEMAN

Messieurs Bernard DESCHAMPS, Frédéric EYRIES, Daniel LATIL, Jean-Christophe PIK

Absents : Emilie MORAND, Hervé GASSIER

Bernard DESCHAMPS assure le secrétariat de séance

En préambule à la séance, Jean-Christophe PIK a fait un point sur la visite de Madame la sous-préfète qui a passé 2h30 avec nous (le Maire et ses 2 adjoints), la veille : tour du village, son historique, ses anecdotes, son évolution, ses problématiques (urbanisme, arrosage/irrigation, prise du canal – 400 000 € pour la détruire ! -, situation des agriculteurs, population âgée, revenus de nos aînés, dossier « Maupin »), ses côtés positifs (situation géographique, artisans, école en essor, Bistrot-cantine, accueil des Ukrainiens, PCS en cours, équipe communale compétente).

### **ORDRE DU JOUR**

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 10 Mai 2022 est approuvé et signé

- Fodac 2022 Voirie : M. le Maire donne lecture d'une délibération concernant les aides pour le goudronnage de lieux divers (alentours de la bâtie de la famille Simon-Chapelut, route de Hongrie, Chassagne) pour un montant le plus élevé possible - jusqu'à 55 % d'aides potentielles soit 13 800 € -, La Routière du Midi proposant 17040,50 euros HT (20857,57 TTC). Cette opération était inscrite au budget primitif, la délibération est prise.

- Fodac 2022 Adressage : M. le Maire donne lecture d'une délibération pour solliciter les aides correspondantes (jusqu'à 55% possible ) concernant les plaques des noms de rue et numéros pour les habitants. La prestation de Provence EPI s'élève à 7064 € HT. Cette opération était inscrite au budget primitif, la délibération est prise.

- Subventions aux associations : par délibérations, il a été décidé d'accorder des aides de : 400 € à Arthea.U (370 € demandés)

1500 € au Comité des Fêtes pour participer aux dépenses du feu d'artifice ; M. le Maire souhaite que le Comité trouve des idées de manifestations qui permettent des rentrées d'argent

600 € à Ciel Mon Marché, somme destinée à rétribuer les musiciens lors des 3 marchés de l'été dans le village

- Demande de subvention à l'Agence de l'eau, rectification. Il a été nécessaire de prendre une délibération pour modifier la précédente dans le cadre de la DPU de la source Maurel ; en effet les termes « Agence de l'Eau » avait été omis dans sa rédaction

- Gestion de l'affichage et de la rédaction des actes :

à partir du 01/07/22, délibérations, arrêtés, compte-rendus doivent faire l'objet d'une publication numérique , exception faite pour les communes de moins de 3500 habitants. Une délibération a été prise en ce sens. En ce qui concerne notre propre site internet, voir infra.

- Délibération modificative budget de l'eau : une DM a dû être faite pour un jeu d'écriture (nous avions indiqué 10 000 € au lieu de 10061,09 €)

- Signature convention Centre de Loisirs : après la disparition de la Clé des Ages, il nous a été proposé une convention pour le Centre Aéré de la Motte du Caire. Devant la complexité du système de participation proposé, le Conseil Municipal a choisi de ne pas signer la dite convention et de demander au Comptable Public un montage nous permettant d'aider les parents à hauteur de 30% du reste à charge. Une délibération est à venir.

- Mise à jour du site internet de la commune : OVH, l'hébergeur nous ayant averti que le site n'était plus compatible, il va être refondu. M. Palanca va s'en charger pour un coût de 750 € remisé à 500 €. Une délibération a été prise en ce sens.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Christophe PIK : évocation du courrier reçu de Jean-Pierre Guéganic quant au projecteur, éclairage du village, détecteurs, candélabre de l'abri bus, rappel des règles de portage des encombrants par les employés communaux (40 €), arrêté pris pour interdire l'accès à Hongrie (dangers dus à la sécheresse)

Isabelle Grzesinski / Daniel Latil : travaux de l'église, pluie dans l'édifice, toujours en attente du devis de Boméa (voir avec l'entreprise Derbez)

Cécile Thirard-Autheman : rappel des OLD

Frédéric Eyrès / Bernard Deschamps : OK pour la cohérence des chiffres du tableau budgétaire reçu du SIVU La Pinole

Bernard Deschamps : signalisation par Fluvio Caporgno quant au débroussaillage non effectué et la dangerosité en cas de fort vent des pins situés sur la parcelle appartenant à la famille Thélène, sise en contrebas de sa propriété, forcing commercial de SFR pour la fibre qui annonce l'obligation de s'y abonner chez eux !

Les débats étant clos, la séance est levée à 19h30

